



Les représentants de proximité se sont réunis. Audace suprême, ils réclament en local des droits que la direction ne veut pas leur rendre ( ceux disparus avec les CHSCT et DP ).

Du coup, des dizaines de questions locales remontent au national, vers notre CSE !

### Les informations mirifiques du bilan économique 2019 d'Atos

La direction a le moral au beau fixe : le baromètre 2019 est entre « plutôt content » et « très content ! » Cependant... n'oubliez pas, il faut continuer les efforts !

**Pour BS :** de la croissance économique ! Mais tout bouge sans que rien ne change ; pour les effectifs 530 embauches, mais 504 départs : match presque nul !

**Pour SI :** de la croissance encore ! Et du côté effectif : 42 embauches mais 162 départs. L'avenir de SI est derrière lui ... la future réorganisation devrait refermer la pierre tombale !

**Pour Consulting :** de la croissance aussi (un peu) ! et 44 embauches mais 54 départs. Encore un match de perdu sur les effectifs.

### Mais comment donc fait Atos pour engendrer de la croissance avec moins d'effectifs ?

Le miracle de la sous-traitance ! 1351 prestataires au 31/12/2019 sur l'entité B&PS.

Soit près d'un quart des effectifs et une proportion qui grandit d'année en année. Atos, qui affiche une si belle responsabilité sociétale, est en train de basculer vers l'informaticien-sur-demande.

Pas de formation à assurer, pas de gestion de personnels, moins de droits, et des couts salariaux en

« flux tendu ». **L'uberisation est en ligne de mire !**

Nos dirigeants rêvent d "auto-entrepreneurs" indépendants ... et précaires, faut-il le préciser.

Avides de toujours plus de profit pour quelques uns.

Les effets de la croissance Atos ruisselleront ils enfin sur les augmentations des salaires de juin 2020 ?

Ou bien, comme d'habitude, le flot va-t-il couler dans la poche des actionnaires insatiables?



### Atos : plan de (dé) formation des salariés

Après l'exposé de la direction sur « l'ambitieux » plan de formation 2020, la CGT lit une déclaration en séance au comité économique et social (CSE) :

*Dans nos métiers, se former est une nécessité vitale. La formation permet aux salarié(e)s d'acquérir de nouvelles compétences pour évoluer, et rester en situation d'employabilité.*

*Chacun se souvient des assertions de notre ancien PDG, relayées par le directeur France qui évoquaient l'idée forte de 5 jours de formation par an et par salarié. Année après année, la CGT fustige les ambitions minimalistes des plans annuels, bien en deçà des vœux directoriaux distillés dans la presse pour donner d'Atos une belle image, si loin de notre réalité.*

*Pire, année après année, la CGT constate des résultats inférieurs aux prévisions de la direction. Nombre de salariés ne se voient proposer aucune formation, même quand l'orientation vers un métier dit « stratégique » serait salutaire à leur carrière. Et combien de salariés virés pour cause d'incompétence professionnelle, alors qu'il est du devoir de la société de maintenir cette compétence ? Plus fort encore, la direction, qui avait promis que les formations ne seraient pas impactées lors des "freeze" biannuels, n'a pas respecté sa parole.*

*Pour la CGT la formation est un droit du salarié, pour la loi, la formation du salarié est un devoir de l'employeur.*

*La CGT ne peut cautionner que les fonds indispensables aux salariés soient détournés et thésaurisés par la société au profit des actionnaires. Devenue une variable d'ajustement financière, la formation est maintenant habillée en "développement des compétences" dans la novlangue managériale.*

*La CGT la qualifie sans détour. Nous voyons que la direction parie sur le salarié jetable, et par conséquent, la formation, chez Atos, est une honte.*

L'ensemble des organisations syndicales du CSE Conseils & Solutions soutient la déclaration de la CGT



## Déclaration du CSE sur le fonctionnement local des représentants de proximité

Un **grand foutoir** et surtout un **mépris des élus**, autorisés par la nouvelle organisation sociale 2020. Tous les sites remontent les mêmes problèmes créés par la direction : **déni d'échanges, déloyauté, falsification des comptes-rendus, décisions arbitraires...**

Vos élus ont rappelé à la direction les principes de respect des instances du personnel par une déclaration lue en séance avec pour motifs :

- Les représentants de proximité (RP) ont la délégation du Comité Social et Economique. Cela implique que la direction doit respecter envers eux **la même loyauté** en matière de dialogue social que celle due aux CSE.

- La direction ne peut s'arroger le droit de n'inscrire que ce qu'elle décide dans les comptes-rendus de réunion RP, avec sa vision unilatérale et arbitraire. **Les directions refusent toute contribution de relecture reflétant les décisions prises en séance.**

- L'inspecteur du travail (IT) est un invité permanent aux Commissions nationales de santé et de sécurité. Si, au national, des questions "Santé et Conditions de Travail" nécessitent l'IT, le niveau local peut le concerner tout autant ! **Les directions refusent l'invitation du représentant de l'Etat.**

- Communiquer avec les salariés sur les travaux des RP ? Les directions répondent en litanie que l'« Accord sur les moyens est en cours de négociation ». Manœuvre inacceptable pour botter en touche ! Les directions ne peuvent **reporter aux calendes grecques** des **solutions nécessaires** aux fonctionnements actuels des Représentants de Proximité.

Dans ce cas l'accord en vigueur sur les moyens de fonctionnement IRP doit être appliqué.

- La direction propose de renseigner des fichiers Excel de réponses au niveau national **s'exemptant des débats** et consultations au niveau de l'instance.

- Pour la direction, les représentants de proximité **n'ont pas à « contacter » les salariés**. Comment peut-elle justifier ces propos qui de toute évidence empêche les instances RP de travailler ? Vu l'ensemble de ces faits, les élus du CSE constatent l'entrave au bon fonctionnement des instances RP.

**Les élus du CSE exigent que la direction remédie aux manques de moyens et à l'absence de dialogue social dans les instances des Représentants de proximité.**



**Mettez vos formulaires d'heures supplémentaires ICI**



### Systeme de paie et heures supplémentaires !

Grand moment de solitude pour la direction sur le sujet des compteurs et rémunérations des heures supplémentaires.

Entre :

- l'**outil Saxo** (qui intègre tout de même les limites de la loi et des accords Atos sur les temps de travail,)
  - **les formulaires papier** qui prennent du temps « laborieux » (sic !)
  - et **les manipulations manuelles** (on ne sait pas (complètement) informatiser à la RH Atos !)
- sans oublier **le magnifique call center ADP** qui gère les paies Atos et qui répond comme... un call center !)

Résultat : un dédale de systèmes (très compliqués), au détriment des salariés : oublis, abandons, non-comptabilisations, réclamations multiples ! **Au final, des heures de votre travail non payées !** La direction scande : « l'outil reflète la réalité ». **Nous savons que non !** Atos a-t-elle fait sienne la maxime de mai 68 : « ne vous inquiétez pas, c'est la réalité qui se trompe ! » ?

Consultez notre site :

<http://www.cgatos.org>

Contactez vos élus CGT :

[cgatosbull@cgatos.org](mailto:cgatosbull@cgatos.org)

**Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, rejoignez le syndicat CGT Atos&Bull**